

∞ COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020 ∞

DATE DE CONVOCATION : 22 Juin 2020

DATE D’AFFICHAGE : 30 Juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L’an 2020, le 25 Juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAGNIER, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MAGNIER Jean-Luc, *Maire*, ANTHONY Michel, CAMERINI Anne-Marie, CHAINAY Stéphane, DABLIN Frédéric, GARCIA Dolorès, GRATIOT Evelyne, JULLIARD Fabrice, LALLEMENT Edwige, MAILLET Patricia, MANESSE Olivier, RODRIGUES LOPES D’ARANJO Aline, SIENKO Christian

ÉTAIENT ABSENTS :

Steve DUPONT

Pascale BOMPARD a remis son pouvoir à Jean-Luc MAGNIER

Anne-Marie CAMERINI a été désignée comme Secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 Juin 2020 à l’approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s’ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :

- D’APPROUVER le procès-verbal de la séance du 11 Juin 2020.

2/ COMPOSITION DE LA COMMISSION D’APPELS D’OFFRES

Vu les dispositions de l’article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d’appel d’offres est composée conformément aux dispositions de l’article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l’article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d’appel d’offres d’une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu’il est procédé, selon les mêmes modalités, à l’élection de suppléants en nombre égale à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l’élection des membres devant composer la commission d’appel d’offres. Cette désignation doit avoir lieu a bulletin secret.

La liste 1 présente :

- ☞ Monsieur Michel ANTHONY, Monsieur Christian SIENKO, Monsieur Frédéric DABLIN, **MEMBRES TITULAIRES**
- ☞ Madame Dolorès GARCIA, Madame Patricia MAILLET, Monsieur Olivier MANESSE, **MEMBRES SUPPLÉANTS**

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu’au dépouillement :

- ⇒ Nombre de votants : 14
- ⇒ Nombre de suffrages exprimés : 14

Ainsi répartis :

La liste 1 obtient 14 voix

Quotient électoral = 3

Sont ainsi déclarés élus :

- ☞ Monsieur Michel ANTHONY, Monsieur Christian SIENKO, Monsieur Frédéric DABLIN, **MEMBRES TITULAIRES**
- ☞ Madame Dolorès GARCIA, Madame Patricia MAILLET, Monsieur Olivier MANESSE, **MEMBRES SUPPLÉANTS**

Pour faire partie, avec Monsieur le Maire de la commission d’appel d’offres.

3/ VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2020,

Sur la proposition de la Commission des Finances du 18/06/2020, le Conseil Municipal, après délibération, décide de retenir les taux d’imposition suivants pour l’année 2020 :

- ♦ TAXE SUR LE FONCIER BÂTI ☞ 11,46 %
- ♦ TAXE SUR LE FONCIER NON-BÂTI ☞ 22,25 %

4/ COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Sur proposition de la Commission des Finances du 18/06/2020, le Conseil Municipal décide d'établir les tarifs suivants :

◆ ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ◆

À compter du 1^{er} septembre 2020, le tarif de l'accueil périscolaire sera le suivant :

- ◆ - Tarif pour 1 heure ⇒ 2,00 €

◆ CANTINE ◆

- ◆ Le prix du repas de cantine est de 4,80 € à compter du 1^{er} septembre 2020.

5/ VOTE DU BUDGET 2020.

Monsieur SIENKO donne lecture du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2020, proposé par la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve et arrête aux sommes suivantes le Budget Primitif 2020 :

- ◆ DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT : ⇒ 1.261.960,63 €
- ◆ DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT ⇒ 1.079.883,37 €

6/ CONTRAT D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE VINGT LOGEMENTS CONSTRUITS PAR L'OPAL.

Dans le cadre de la création de vingt logements construits par l'OPAL rue de la Cité du Parc, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un devis a été demandé auprès du cabinet d'études ECAA afin d'assurer les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le montant de ce devis est de 2.000,00 € H.T. soit 2.400,00 € T.T.C.

Les missions proposées sont les suivantes :

- La prise de connaissance des pièces et documents techniques fournis par l'OPAL,
- Une mission de conseil technique auprès du maître d'ouvrage lors des réunions de conceptions ou de suivi des travaux relatives aux travaux de voirie.
-

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition du cabinet ECAA pour un montant de 2.400,00 € T.T.C.,
- d'affecter cette dépense à la section d'investissement {opération 202011 – article 2031}.
- d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et de travaux ainsi que toutes les pièces comptables et administratives se rapportant à l'exécution de ce projet.

7/ ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES CARREFOUR RD1/1003.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à **218.125,72 € H.T.**, et se répartit comme suit :

☞ Réseau électrique (basse tension, moyenne tension)	131.618,13 € H.T.
☞ Matériel éclairage public	12.382,03 € H.T.
☞ Réseau éclairage public	16.996,24 € H.T.
☞ Armoire de commande	1.387,19 € H.T.
☞ Calculateur Astro	314,76 € H.T.
☞ Prises d'illumination	390,15 € H.T.
☞ Contrôle de conformité	450,00 € H.T.
☞ Réseau téléphonique	49.715,09 € H.T.
- domaine public	4.872,14 € H.T.
- câblage cuivre	

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au cout totale s'élève à 77.291,20 € H.T. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir oui l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liées à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- en cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune
- s'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.
- d'affecter cette dépense à la section d'investissement {opération 202018 – article 2041412}.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Quelques informations sont ensuite communiquées au Conseil Municipal :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion aura lieu le vendredi 26 juin en présence du Département, de la ville de Château-Thierry et de la commune de Nogentel concernant les aménagements futurs du giratoire RD1/1003.

Monsieur DABLIN indique que les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable débuteront le 6 juillet et ce, jusqu'au 30 septembre 2020. Ces travaux seront suivis par le remplacement des canalisations d'eau potable rue Nervo et au carrefour rue Pierre Sémard / avenue Ernest Couvrecelle courant octobre et novembre 2020.

Monsieur ANTHONY rappelle au Conseil Municipal que des travaux seront engagés au Salon de coiffure et au café dans le dernier trimestre 2020, notamment des travaux de plomberie, de maçonnerie et d'électricité. Des entreprises ont été consultées cette semaine.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la reprise de l'école le 12 juin 2020, 88 élèves sur 154 sont présents soit 57 % et en présence de 5 enseignants sur 6.

Monsieur Magnier annonce qu'à ce jour, 25 inscriptions sont prévues pour la rentrée de 2020/2021, un bon chiffre permettant le maintien de l'ensemble des classes de la commune.

Concernant les ALSH gérés par la CARCT, les inscriptions pour le centre de loisirs d'Étampes démontrent à ce jour une faible participation. En effet, l'effectif est de 8 à 10 enfants inscrits par semaine. Les inscriptions restent possibles sur le portail famille de la CARCT.

Madame GARCIA souhaite réunir le CCAS prochainement. La date est donc fixée au 7 juillet 2020 à 18 h 00.

MONSIEUR LE MAIRE CLÔT LES DÉBATS, REMERCIE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LÈVE LA SÉANCE À 21 H 15.

ÉTAMPES-SUR-MARNE, le 26 Juin 2020

Le Maire,



Jean-Luc MAGNIER